**Qu’est-ce qu’un droit d’auteur? (Canada)**

Le droit d'auteur peut être un atout d'affaires précieux Donc, c'est quoi le droit d'auteur au Canada? Le droit d'auteur est le droit exclusif de produire, de reproduire, de vendre ou mettre sous licence, de publier, ou d'exécuter une œuvre originale ou une partie importante de celle-ci. Lorsqu'une autre personne veut copier ou utiliser l'œuvre...elle doit généralement demander une permission et verser un montant pour le faire. Les types d'œuvres suivants sont protégés par le droit d'auteur : œuvres littéraires, les livres, pages Web, codages de logiciels, œuvres artistiques, œuvres dramatiques, œuvres musicales et enregistrements sonores, signaux de communication, prestations.

Quand la protection du droit d'auteur commence-t-elle? Une œuvre originale est automatiquement protégée dès que vous la créez. Et, à titre de titulaire du droit d'auteur, vous avez le droit exclusif de l'utiliser. Vous pouvez enregistrer votre œuvre originale auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Apprenez-en davantage sur le droit d'auteur et l'enregistrement du droit d'auteur : Canada.ca/droitdauteur

Un certificat d'enregistrement du droit d'auteur constitue une autre preuve que la personne figurant à l'enregistrement en est la titulaire. Le droit d'auteur est généralement valide pendant toute la vie de l'auteur et 50 ans après son décès. Par la suite, l'œuvre appartiendra au domaine public et n'importe qui pourra l'utiliser. Le symbole du droit d'auteur est le suivant : © Il peut être utilisé que l'œuvre soit enregistrée ou non.

© Jean Tremblay 2016. L'utilisation du symbole n'est pas obligatoire, mais elle peut servir à rappeler aux autres que l'œuvre est protégée par la loi. Apprenez-en davantage sur le droit d'auteur et l'enregistrement du droit d'auteur Canada.ca/droitdauteur